

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 13 juin 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt juin à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - ~~B.MORIAME~~ - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - ~~M-P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : B MORIAME (pouvoir à JP COULON) - S SERHANI (pouvoir à N TAJDIRT) - MP ROPITAL (pouvoir à N MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENTS : Denis DEJARDIN

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N°24 : Arrêté d'Enquête Publique sur la demande présentée par la Ville de Maubeuge en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un Parc Zoologique sur le territoire de la commune de MAUBEUGE

Par arrêté du 24 avril 2014, portant ouverture d'enquête publique à la demande de la Ville de Maubeuge, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un Parc Zoologique sur son

territoire, **Monsieur le Préfet du Nord** sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant cette requête.

Cette activité est soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique n°2140 : « *Installation fixe et permanente de présentation au public d'animaux appartenant à des espèces non domestiques* ».

Ce dossier est une mise à jour de l'autorisation d'ouverture du Parc Zoologique conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et de l'article 69 de l'arrêté du 25 mars 2004.

L'article 6.4 dudit arrêté, stipule que cet avis peut être exprimé dès l'ouverture de l'enquête publique qui a lieu du 02 juin au 02 juillet 2014 inclus.

Cet avis ne pourra toutefois être pris en considération, que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la présente demande.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la demande de la Ville de Maubeuge en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un Parc Zoologique sur le territoire de la commune de MAUBEUGE

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY